

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 janvier 2023 portant nomination des
membres de la Chambre de recours pour le personnel
administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures
des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture libres
subventionnés**

A.Gt. 10-10-2025

M.B. 27-10-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française, l'article 118 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 instituant la Chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture libres subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de la Chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture libres subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 29 avril 2024, 1^{er} octobre 2024, 12 mars 2025 et 13 mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, §1^{er}, 17° ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2023 portant nomination des membres de la Chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture libres subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 29 avril 2024, 1^{er} octobre 2024, 12 mars 2025 et 13 mai 2025 :

- au premier tiret, les mots « M. Stéphane VANOIRBECK » sont remplacés par les mots « M. Gaétan SPELTENS » ;

- au second tiret, les mots « M. René HOLLESTELLE » sont remplacés par les mots « M. Bertrand BIELANDE ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 octobre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS